

Le partage d'informations en structure sociale, médico-sociale ou de santé

CONTEXTE

Face aux évolutions des pratiques dans les secteurs social, médico-social et sanitaire, tout en rappelant l'interdiction de révéler, les évolutions législatives ont autorisé des partages entre professionnels de ces différents champs. La finalité serait d'assurer une meilleure coordination entre les professionnels et de répondre à une logique de parcours de soins, social et médico-social.

OBJECTIFS

- ▶ Appréhender les repères juridiques en matière de confidentialité de secret professionnel et de partage d'informations
- ▶ Améliorer les échanges d'informations en équipe ou à destination de partenaires ou de réseaux
- ▶ Repérer les limites de sa communication professionnelle
- ▶ Prévenir les mises en jeu de responsabilité

PROGRAMME

- ▶ QCM Ante-Formation sur les pratiques des professionnels
Analyse des réponses en groupe
Repérage des questionnements prioritaire
- ▶ Retour sur les droits fondamentaux reconnus aux personnes accueillies
- ▶ Clarification de notions : déontologie, éthique, morale, obligation de discrétion, secret professionnel
- ▶ Retour sur certaines obligations légales dans l'accompagnement des personnes et des familles : la protection de la vie privée, les incidences du RGPD, la constitution, consultation des dossiers des personnes accueillies
- ▶ L'étendue du secret professionnel : ses limites, ses conséquences
- ▶ Les risques institutionnels et professionnels dans la gestion de données confidentielles informatisées ou non et responsabilités possibles en cas de manquements : responsabilités pénales, civile et professionnelle
- ▶ Secret professionnel et équipe pluridisciplinaire :
La cohabitation entre professionnels tenus et non tenus au secret professionnel
Les relations et échanges avec les partenaires, au sein d'un réseau, avec les familles ou l'entourage de la personne accompagnée
Les dérogations au secret professionnel
- ▶ Analyse des pratiques professionnelles : la recherche de l'information
« nécessaire » au sein des équipes, de repères dans le partage d'information
- ▶ Quiz

RÉF. F26

PUBLIC

Personnels intervenant au sein de structures sociales, médico-sociales ou sanitaires

PRÉREQUIS

Aucun

INTERVENANT

• Christophe DEGARDIN

Juriste en association des secteurs social et médico-social depuis 1994, consultant formateur indépendant, accompagnateur VAE

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Quiz, alternance d'apports théoriques et de mises en situation au travers des textes et de la jurisprudence, analyse des pratiques professionnelles, diaporama, remise d'un livret de formation

DURÉE DE LA FORMATION

2 jours, soit 14 heures

SESSION

- ▶ De 6 à 12 participants
- ▶ Formation uniquement en intra (nous contacter)